Le Cahier de l'ACSALF Volume 2, no. 2, avril 2005

Subventions et contrats de recherche en sciences sociales et humaines : que disent les chiffres ?

Vincent LARIVIÈRE et Jean LEBEL, Observatoire des sciences et des technologies (CIRST-UQÀM)

Contrairement au reste du Canada, les universités québécoises bénéficient d'une double structure de financement de la

recherche: des organismes subventionnaires provinciaux s'ajoutent aux conseils subventionnaires fédéraux. L'équilibre entre ces deux sources de financement a varié au cours des deux dernières décennies, et cette variation n'est pas la même dans toutes les disciplines. À partir du Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU)1, ce court article vise à mesurer la part relative des diverses sources de financement de la recherche québécoise en sciences humaines et sociales, en la comparant à l'ensemble de la recherche universitaire québécoise subventionnée.

Pour l'année financière 2000-2001, la recherche en sciences sociales et humaines représente environ 8% de l'ensemble du financement de recherche universitaire québécoise, par comparaison à environ 10% à la fin des années 1980. (Figure 1). Les disciplines sciences sociales humaines ne sont pas les seules à souffrir d'une baisse relative de leurs investissements en recherche. En effet, décroissance est aussi observable dans presque tous les domaines de recherche, à l'exception du domaine de la santé, qui voit sa part du financement passer de 14% à plus de 35% sur la période considérée. L'effort des universités pour insérer dans la banque SIRU toutes les activités de recherche universitaire menées dans les hôpitaux n'est pas étranger à cette

croissance, mais ne peut expliquer à lui seul une hausse d'une telle ampleur.

En termes absolus, le financement de la recherche universitaire a connu une forte croissance depuis 1983. Au cours de la période, le gouvernement fédéral est demeuré le principal bailleur de fonds, les résultats des dernières années étant largement influencés par les contributions de la Fondation canadienne pour l'innovation (Figure 2). Remarquons aussi la croissance importante de la contribution des entreprises privées à la recherche universitaire québécoise, laquelle, après le pic du

Figure 1. Importance relative du financement de la recherche universitaire au Québec, de 1983-84 à 2000-2001, selon le champ disciplinaire

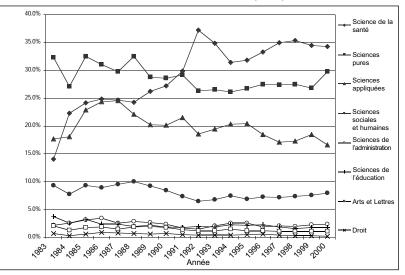
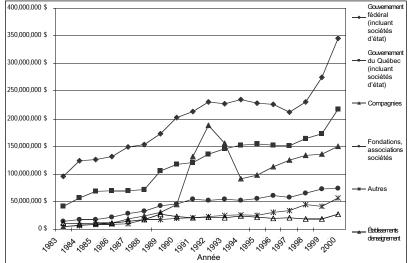


Figure 2. Sources du financement de la recherche dans les universités québécoises, toutes disciplines confondues, 1983-84 à 2000-2001



financement de la recherche universitaire par appel à l'épargne publique qui gonfle les chiffres de 1991 à 1993, maintient sa progression et atteint en 2000 la barre des 150 M\$, soit 18% du financement total.

Pour le champ des SSH, gouvernement fédéral demeure aussi principale source du financement de l

recherche dans les universités québécoises, bien que sa croissance soit moins régulière que celle observée pour la contribution du gouvernement québécois. (Figure 3). Par ailleurs, les subventions et contrats obtenus des autres sources de financement sont nettement moins

importants en SSH que pour l'ensemble des disciplines. Par exemple, le financement privé, soit celui des compagnies, demeure la source la moins importante pour la recherche en SSH -- ne représentant que quelques pourcents des fonds de recherche.

Une analyse plus fine de l'origine des fonds de recherche démontre que, dans les universités québécoises, les recherches dans le domaine des sciences sociales et humaines sont moins bien soutenues par les conseils subventionnaires fédéraux que l'ensemble des disciplines. Comme l'illustre la Figure 4, les recherches en sciences sociales et humaines obtenaient, en 2000, environ 55% de leur financement des conseils fédéraux, comparativement à 72% pour l'ensemble des disciplines. On peut noter que la part des organismes fédéraux a décliné régulièrement de 1987 à 1997, diminuant de 78% à 72% pour l'ensemble des disciplines. Les sciences sociales et humaines ont été particulièrement touchées la contribution puisque fédérale est passée de 62% à 55% pour cette même période. En contrepartie, la contribution des organismes québécois à la recherche en SSH est nettement plus importante que pour l'ensemble des disciplines : 45% en 2000 pour les SSH comparativement à 28% pour l'ensemble des disciplines. Le désengagement du fédéral que nous avons noté plus

haut s'accompagne évidemment d'une hausse relative du financement québécois, qui a même dépassé le total canadien en SSH en 1997.

Finalement, soulignons que les contrats de recherche constituent une part non négligeable de l'apport de fonds de recherche pour les universités québécoises. Bien qu'imparfaitement mesurée – dans la plupart

^{&#}x27;La banque de données SIRU, compilée par le Ministère de l'éducation du Québec, recense l'ensemble du financement obtenu par les universités québécoises, peu importe sa source (gouvernements, entreprises, etc.) ou son type (contrat ou subvention). Cette banque de données permet donc de dresser un inventaire exhaustif des projets de recherche subventionnée et de leur évolution dans le temps, ainsi que de les ventiler selon la discipline des chercheurs, les bailleurs de fonds, l'institution, etc. Pour davantage d'informations, voir: http://www.meq.gouv.qc.ca/stat/Siru/Accueil.htm

Volume 2, no. 2, avril 2005

Le Cahier de l'ACSALF

Figure 3. Sources du financement de la recherche dans les universités québécoises en sciences sociales et humaines, 1983-84 à 2000-2001

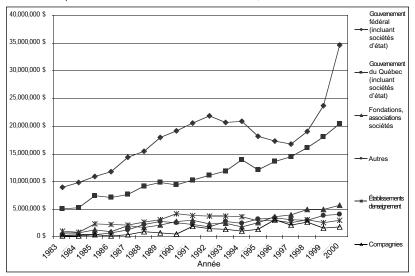


Figure 4. Part relative des conseils provinciaux et fédéraux dans le financement de la recherche universitaire québécoise en sciences sociales et humaines et toutes disciplines en provenance des six conseils subventionnaires, 1983-84 à 2000-2001

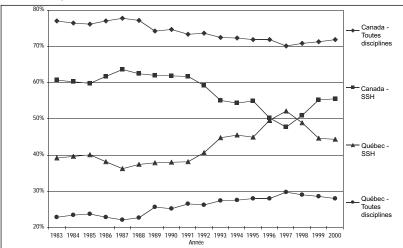
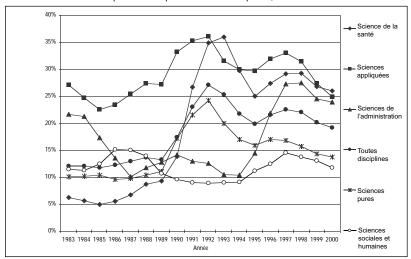


Figure 5. Évolution de la part de contrats dans le financement de la recherche dans les universités québécoises pour certaines disciplines, 1983-84 à 2000-2001



Source: Banque de données SIRU, compilation par l'Observatoire des sciences et des technologies. Les données présentées sont des moyennes mobiles sur trois ans.

des universités, les chercheurs ne sont pas tenus de faire passer ces contrats par leur institution² - l'importance relative des contrats de recherche peut illustrer une certaine commercialisation de la recherche universitaire. La Figure 5 illustre la part des contrats dans le financement de la recherche dans les universités québécoises en sciences humaines et sociales, en sciences pures et en sciences de l'administration, 1983 à 2000. Pour minimiser les trop fortes variations, les données ont été lissées par une moyenne mobile sur trois ans. Sans surprise, les disciplines des sciences appliquées et des sciences de la santé sont celles qui ont le plus haut taux de financement contractuel, se situant toutes deux à environ 25% du financement total en 2000. Le pourcentage de contrats de recherche le plus élevé affiché en 2000 par les sciences de l'administration illustre probablement une faiblesse du financement par des subventions plutôt qu'une propension à la recherche contractuelle. En sciences pures, l'importance des contrats est passée de 10% à 15% pour la période considérée, alors que pour le champ des SSH, la part des contrats de recherche, oscillant de 10 à 15%, est presque aussi importante, contredisant ainsi l'opinion généralement acceptée concertant le peu d'importance de ce type de financement en SSH. Pour l'ensemble des disciplines, le financement contractuel est passé, sur la période, de un peu plus de 12% à 19% du financement total.

Plus spécifiquement, la ventilation disciplinaire de la recherche contractuelle en SSH montre que celle-ci n'est pas présente uniformément, les sciences économiques, sur la période de 1996 à 2000, obtenant 16% du financement de la recherche sous forme de contrat, l'anthropologie, 12%, l'histoire 7%, la sociologie 5% et la philosophie, 2%.

En résumé, le financement de la recherche universitaire québécoise en sciences humaines et sociales a connu une croissance régulière aux cours des dernières décennies. Il se caractérise par une plus grande importance relative des fonds versés par les organismes subventionnaires québécois, par une contribution proportionnellement plus faible des conseils fédéraux, ainsi que par une faiblesse marquée d'implication du privé dans ce type de recherche. Enfin, la recherche contractuelle n'y est pas significativement plus basse que dans les disciplines des sciences pures.

Tableau 1. Part des contrats dans le financement de la recherche dans les universités québécoises pour certaines disciplines des sciences sociales et humaines, 1996-97 à 2000-2001

Discipline	1996-97 à 2000-01
Économique	16.2%
Anthropologie	12.0%
Histoire	7.2%
Sociologie	4.7%
Philosophie	2.1%

² Seuls l'INRS et l'ÉTS font signer des contrats d'exclusivité obligeant les professeurs à faire passer via l'université leurs contrats de recherche.